



# LES SŒURS NOIRES

## du Couvent d'Enghien

1858 - 1958



C'était encore une coutume admise au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que des religieuses, en plein accord avec leurs Supérieures et les Evêques des diocèses, quittassent leur couvent pour aller en fonder un autre entièrement indépendant de la communauté dont elles se séparaient. A côté des « Congrégations religieuses » aux filiales plus ou moins nombreuses, le Droit canon admettait l'antique usage des « Maisons religieuses », Hôpitaux ou Couvents, sans aucun lien entre elles. Ainsi s'étaient multipliées celles de la Visitation, du Carmel, des Clarisses, des Augustines hospitalières, des Sœurs noires à Audenarde, Hal, Renaix, Tournai, Mons, Termonde, etc...

### I. — Origines et développement.

Au début de janvier 1858, deux Sœurs noires du Couvent de Termonde arrivaient à Enghien, vraisemblablement sollicitées par des bienfaitrices, certainement approuvées par l'autorité ecclésiastique, puisque non seulement les Evêques de Gand et de

Tournai avaient béni leur démarche, mais encore des « postulantes » ne tardaient pas à se présenter à elles.

Ces deux religieuses portaient les noms de Sœur *Thécla* et de Sœur *Colette*. La première, nommée Supérieure par l'Evêque de Tournai, dès l'arrivée en janvier 1858, devait le rester jusqu'au 12 juillet 1863, date de son décès. Sa fonction serait d'organiser le Couvent, recruter des postulantes, former les novices, veiller à ce que chacune se pénétrât de l'esprit et des prescriptions de la Règle. La seconde irait à domicile, visiter les malades, assister les agonisants et ensevelir les morts. Sur ses exemples devraient se modeler les jeunes professes.

Sans grandes prétentions, les deux religieuses occupèrent d'abord deux petites maisons de la rue d'Hérinnes, propriété des demoiselles Précelle, leurs voisines : « à commencer de la rue de Pennebecq c'étaient la troisième et la quatrième porte » (1). Des postulantes sollicitèrent la faveur d'être admises dans « la Communauté ». Celle-ci fut ainsi vite à l'étroit et les religieuses furent amenées à louer, dès la fin de cette même année 1858, sur la place de l'église, une maison assez grande, « au coin du côté de la rue d'Hoves, faisant partie d'une rangée de quatre maisons appartenant toutes au duc d'Arenberg. En 1869, elles y incorporeront l'ancien Hôtel de la Cloche, contigu, également pris en location au duc d'Arenberg » (2). C'est là que, durant vingt-cinq ans, la Communauté va se former et s'accroître dans une grande pauvreté, car « leurs ressources sont très modestes, mais leur confiance en la Providence est grande ; elle ne sera pas déçue ».

Leur but est de se sanctifier au service des malades et des mourants, des pauvres surtout, non dans des hôpitaux, mais à domicile, jusque dans les taudis et quelle que soit la misère. La Règle (3) leur prescrit « de se montrer remplies de douceur et de charité à leur égard, vigilantes à leur donner tous les soins que pourra réclamer leur état, attentives et dociles aux prescriptions des médecins. Par leur diligence et l'exactitude avec laquelle elles accompliront leurs devoirs, ce que peuvent inspirer le zèle, la piété, la charité chrétienne, elles acquerront la liberté d'exhorter,

---

(1) Registre des Supérieures.

(2) Idem.

(3) *Règle de la Communauté des Sœurs noires d'Enghien*. Approuvée à Tournai, le 11 mars 1863, par Mgr. Labis; le 2 août 1920, par Mgr. Croy. Enghien, Delwarde, 8°.

avec prudence et discrétion, leurs malades à la patience et à une sainte résignation à la volonté de Dieu ; la liberté aussi de les disposer à recevoir les Sacrements, lorsqu'ils seront en danger ». Leur rôle dépasse donc celui d'infirmière : le chapitre de la Règle qui concerne la vie hors de la Communauté est très explicite sur leur caractère de religieuse. « Les conditions ou qualités nécessaires pour être admise sont les suivantes : une naissance légitime ; appartenir à une famille honnête et à une condition au-dessus de la domesticité ; jouir d'une santé vigoureuse et d'une réputation intacte ; posséder une piété sincère, la charité et le courage nécessaires pour le service des malades ; un caractère doux, humble et soumis ; une grande confiance en la divine Providence ; enfin, une véritable vocation à la vie religieuse... Aussi longtemps que la Communauté ne sera pas pourvue des revenus suffisants pour les besoins des religieuses, on n'y sera reçu que moyennant la création, au profit de la Communauté, d'une rente viagère de cinquante francs qui prendra cours le jour de la profession de la novice, ou moyennant le versement une fois fait d'une dot de six cents francs. Les postulantes devront apporter en outre, un trousseau complet ; celles qui ne persévèreraient pas dans leur vocation, seront tenues de payer à la Maison leur pension pour le temps qu'elles y auront été à raison de deux cents francs par année ».

Les postulantes se succédèrent assez vite. En 1859, une première a pris à Termonde l'habit et le nom de sœur *Joséphine* ; en juillet, une première vêture a lieu à Enghien, celle d'Amélie Nérinckx qui devient sœur *Augustine* ; toutes deux feront profession au mois d'août 1860, en même temps qu'une troisième postulante prendra l'habit et le nom de sœur *Thérèse*. La postulance dure au minimum six mois ; le noviciat, au moins 365 jours complets. L'admission dans la Communauté est faite à la majorité des voix. Avant de recevoir à la vêture une postulante, ou à la profession une novice, la Supérieure consulte chaque sœur professe en particulier, en présence des deux assistantes. De 1860 à 1886, presque chaque année amène une vêture ou une profession. La Communauté n'aura à déplorer aucune désertion.

Mais en même temps que le travail, l'économie et une bonne administration contribuent, chacune pour sa part, à rendre moins austère la vie commune ; l'inconfort du logement s'accuse cependant toujours davantage à mesure que la Communauté s'accroît. Vers 1880, il devient difficile de donner à chaque sœur une cellule particulière où se reposer quand elle revient, parfois

après une longue absence, ou qu'elle rentre d'une épuisante nuit de veille, d'un enterrement, ou que, suivant les prescriptions de la Règle, elle doit se recueillir quelques jours avant d'assumer un nouveau service. En 1885, sur le conseil d'Hippolyte Deblander (4), échevin de la ville, sœur Ursule, que la confiance et l'affection de ses religieuses vient de réélire supérieure pour la quatrième fois, entre en pourparlers au sujet de l'acquisition d'une propriété sise rue de la Fontaine, appartenant à Madame Veuve Louis Bruneau, récemment décédée (5). Le 17 septembre, l'acte de vente est passé aux termes duquel il s'agit d'un bien consistant en : A) une maison à porte cochère, située à Enghien, rue de la Fontaine, n° 12, ayant, au rez-de-chaussée, salle à manger, salon, antichambre, vestibule, office, cuisines, remises et caves, et, à l'étage, plusieurs chambres à coucher surmontées de mansardes et grenier. — B) Une partie de maison située en la même ville composée d'une place au rez-de-chaussée et d'une chambre à l'étage surmontée d'un grenier, tenant à front de rue à la rue du Château, d'un côté aux héritiers de Madame Veuve Bruneau et des autres côtés au vendeur. — C) Un jardin avec écurie, remises, lieu d'aisance, puits et trois sorties particulières dont deux par la rue du Château et une par le Rempart sis en la dite ville, le tout d'une contenance superficielle de 85 ares 69 centiares, cadastrée S. D n° 54a, 59b pour partie, des numéros 81a, 81c et 177o et, tenant, au nord, à Emile Vandenaabeele et aux dits héritiers Bruneau ; au levant, à ceux-ci, à la rue du Château, au

---

(4) Frère de Martin-Philibert, chanoine et principal du Collège Saint-Augustin.

(5) Enghien eut au XIX<sup>e</sup> siècle deux notaires Bruneau, dépositaires des minutes du notaire Slingeneyer : Christophe Bruneau, de 1806 à 1833 ; son fils, Louis-Joseph Bruneau, de 1835 à 1865. Leurs minutes comme celles des notaires Raingo et H. Petit sont aujourd'hui à l'étude de M<sup>e</sup> Claeys. Louis Bruneau, qui avait épousé Sidonie Négrié, mourut sans enfants le 16 septembre 1865. Ses biens, grevés d'usufruit au profit de sa veuve, sa vie durant, passèrent à ses frère et sœur : Adrien-Benoît Bruneau, demeurant à Bruxelles, rue de la Loi, et Constance, célibataire, rentière à Enghien. Le 4 septembre 1872, par partage pour sortir d'indivision, Benoît Bruneau prenait pour sa part les divers immeubles de la succession situés à Enghien, laissant à sa sœur ceux d'Hérinnes, avec des rentes, des actions, etc... Le 23 mars 1885, Madame Veuve Louis Bruneau, née Sidonie Négrié, mourait à Enghien et, le 29 juillet suivant, Adrien-Benoît Bruneau, propriétaire à Uccle, rachetait aux héritiers Négrié pour 5.000 fr. payés comptant, divers bâtiments et parcelles de terrains acquis par la défunte en 1853 et 1871 pour améliorer l'ensemble de sa propriété d'Enghien. Le 17 septembre suivant, il vendait le tout pour 43.000 francs.

Bureau de Bienfaisance de la Ville ; du midi, au rempart et à la rivière « La Marcq » [lire : « l'Odru »], et, du couchant, à Amédée Fransman et Léon Slingeneyer (6).

Grand hôtel de maître (7), aux appartements spacieux, l'étage et les mansardes desservies par un escalier d'une certaine allure, le numéro 12 de la rue de la Fontaine se présente, extérieur et intérieur, sous des apparences un peu trop aristocratiques pour des Sœurs noires vouées au service des malades pauvres, mais pour la Communauté une telle acquisition offre l'avantage de disposer en pleine ville, dans un quartier silencieux, d'un très vaste jardin avec pré et verger. Un mur l'entoure à l'est, longeant un chemin (8) qui les sépare du parc d'Arenberg ; on y pourra bâtir pour la Communauté un corps de logis assez ample pour que chaque Sœur dispose d'une chambre bien aérée et ensoleillée. En 1886, commence donc à s'élever dans le jardin, face au sud-est, une grande aile comprenant, au rez-de-chaussée, tous les services, le réfectoire, la salle commune, et, aux trois étages, des cellules de religieuses. Tout y est à peine en ordre que la mort vient y moissonner ses premières victimes : le 4 janvier 1890, sœur *Gabrielle*, jeune religieuse de 33 ans dont 7 ans de vie religieuse, s'éteint d'une maladie de langueur ; le 9 janvier, dans la 59<sup>e</sup> année de son âge, après une longue et pénible maladie, sœur *Colette*, fondatrice de la maison, en 1858, avec sœur Thécia, qui, la première a inauguré à Enghien le soin des malades pauvres à domicile.

Le 20 juillet 1899, le décès d'un voisin offre à sœur Joséphine, supérieure depuis le 28 août 1896, l'occasion de réaliser un dessein depuis longtemps caressé : entre le Couvent et la maison vicariale, en la même rue de la Fontaine se trouve une maison, propriété de Nicolas-Auguste Marchal, en son vivant receveur des contributions, pensionné, célibataire. Par testament, celui-ci a, le 3 août 1897, institué pour légataire universelle sa sœur, Sylvie Marchal, épouse de Gustave Duwez (9). Outre qu'en l'ac-

---

(6) Etude du notaire H. Petit, Enghien, acte du 17 septembre 1885.

(7) Une pierre placée au-dessus de la porte d'entrée (côté jardin) porte le millésime : 1762.

(8) Aujourd'hui Boulevard Cardinal Mercier.

(9) Cette maison avait été achetée par Marchal, le 26 octobre 1896, pour le prix de 5.500 francs des héritiers d'Alexandre Raes : Dame Hubertine Raes, religieuse à l'Hôpital de Rebecq-Rognon et Dame Elise Raes, épouse de Benjamin Cusner, organiste de l'église Saint-Nicolas à Enghien.

quéran, on évitera au Couvent un voisinage peut-être gênant, cette maison avec ses dépendances — deux ares huit centiares — permettra de recevoir des dames pensionnaires et de construire dans son jardin une vraie chapelle. Le 29 septembre 1899, l'acte de vente fut passé en l'étude du notaire Jules Carlier, rue de la Station à Enghien. Dès l'année suivante (1900), l'entrepreneur Dehandschutter, d'Enghien, ouvrait le chantier de la belle et pieuse chapelle (10) qu'on peut encore admirer aujourd'hui. A vrai dire, on ne tarda pas à constater l'inconvénient de l'avoir tant éloignée du bâtiment principal. Dès que le temps était mauvais, il fallait, pour s'y rendre, traverser les parloirs de l'Hôtel Bruneau. Peu après 1908, sœur Benoîte résoudra la difficulté en faisant construire le long de l'hôtel Bruneau, sur le jardin, une véranda qui relie les deux extrémités du Couvent. Entre temps d'ailleurs, sœur Jeanne, supérieure de 1902 à 1908, avait fait reconstruire entièrement l'ancienne maison Marchal et poussé même le souci de bien faire jusqu'à exiger des entrepreneurs que la nouvelle façade fut identique à celle de l'Hôtel qu'elle prolongeait. On pouvait maintenant séparer les novices du reste de la Communauté, comme le prescrivait le Droit canonique. S'il ne s'en présentait pas suffisamment, on y accepterait des dames pensionnaires. Pour l'une ou l'autre éventualité, une porte s'ouvrait au rez-de-chaussée sur le fond de la chapelle.

Les religieuses n'avaient pas couvert seules les frais de ces divers achats et constructions. Outre M<sup>me</sup> Nérinx, née Marie Castagne, morte dans la nouvelle maison après avoir pris à sa charge de faire peindre entièrement la chapelle, elles aiment rappeler, parmi leurs bienfaitrices les noms de M<sup>me</sup> Bloos, de M<sup>lle</sup> de Rycke, M<sup>lle</sup> Lemmens, de Bruxelles, la Baronne de Vindy, d'autres encore.

Les années 1914-1918 marquent une étape douloureuse dans l'histoire de la Communauté. L'établissement brutalement réquisitionné par l'autorité militaire allemande, il falut demander le concours des Pères Jésuites pour évacuer rapidement ce qu'il était permis d'emporter. Les religieuses, dont beaucoup étaient âgées et plusieurs, malades, durent s'entasser dans la maison contiguë à la chapelle qui avec celle-ci leur était laissée. En 1916, trois religieuses : sœur Colette, le 16 janvier, sœur Augustine, le 17 mars, sœur Martha, le 17 septembre, étaient enlevées par la mort. Tristesse non moins vive, le recrutement de jeunes forces semblait

---

(10) Elle est dédiée à Saint Augustin.

tari. De 1920 à 1937, on n'enregistrera que cinq professions et ce seront les dernières.

En 1923, un événement — le seul peut-être depuis le transfert de la Communauté rue de la Fontaine, qui aurait pu s'inscrire dans les pages restées immaculées du chapitre « *Evénements remarquables* » au Registre des Supérieures — vint cependant ranimer les espoirs : le 21 juin 1921, la Chambre des Représentants avait, par une loi sur les *Associations sans but lucratif* offert aux Congrégations religieuses la possibilité d'être désormais dans des conditions légales avantageuses officiellement reconnues. Le 28 novembre 1922, « le Couvent des Sœurs noires d'Enghien » était donc déclaré, par acte notarié, « Association sans but lucratif ».

## II. — Au service de la Charité.

La Communauté étant vouée, par état, au soin des malades, deux religieuses furent de tous temps affectées à cet office. Matinées et après-midi, elles s'en allaient l'une d'un côté, l'autre ailleurs, soigner ou visiter de nouveaux malades qu'on leur indiquait, sortant d'une maison bourgeoise pour entrer aussitôt dans un taudis. Où le prêtre avait difficilement accès, elles pénétraient, presque toujours bien accueillies. Leur charité attentive gagnait la confiance ; elle leur ouvrait les âmes. Combien d'enfants leur doivent d'avoir été baptisés, de mariages d'avoir pu être régularisés ! Cependant, sans autre ressource que la charité, les sœurs avaient dû, dès 1866, pour subvenir à l'entretien d'une Communauté toujours croissante, accepter au Collège d'Enghien, alors très près de chez elles, rue des Augustins, les offices d'infirmière, de lingère, de cuisinière. Elles devaient s'y succéder durant soixante-dix ans, jusqu'au moment où, en 1936, les religieuses viendraient à manquer pour les soins des malades. Entre temps, les mêmes services leur avaient été demandés au Collège de Soignies. Vers 1902, on les sollicitait à Morlanwelz pour tenir une Maison d'œuvres ouvrières, sorte de cantine-hôtel, fondée par Valère Mabile. Sœur Jeanne accorda cinq religieuses auxquelles une petite maison fut affectée, contiguë à la fondation ; trois sœurs la desservaient tandis que les deux autres allaient visiter et soigner à domicile. C'est là, où elle travaillait depuis plus de dix ans, que mourut en 1931 sœur Philomène. Tout près de Morlanwelz, à Carnières, elles tinrent également, plusieurs années, un Asile de pensionnaires.

Parfois aussi appelées chez de grands infirmes, elles s'y trouvèrent longtemps retenues.

Mais Enghien n'en fut pas pour autant négligé. Avant la création de l'Institut chirurgical Docteur Ch. Cornélis, les Sœurs noires desservirent, rue du Doyen, la clinique Langhendries. Peu à peu cependant les sœurs anciennes disparaissaient, usées par les années, le travail, les maladies. De plus en plus, on ne pouvait qu'opposer la même réponse aux demandes de veilles, d'assistance de malades, voire de mourants : « Nous n'avons personne ». Les préoccupations sociales prenant le pas sur les aspirations religieuses, d'autres carrières : infirmières, assistantes sociales, s'ouvraient aux jeunes filles désireuses de satisfaire à moindre frais de sacrifices, leurs aspirations au dévouement. Quand l'appui fit défaut aux Maisons religieuses de ceux qui auraient pu diriger vers elles de jeunes recrues, il fallut bien se résigner à ne plus entrevoir, dans l'année centenaire de la fondation du Couvent d'Enghien, que celle qui consacrerait sa disparition. Le bel établissement, fruit de tant de travaux, de dévouement, de privations, passerait en d'autres mains qui feraient oublier *les Sœurs noires*. « Autre celui qui sème, autre celui qui moissonne ». Mais à l'espérance de retrouver dans « la Maison du Père », leurs anciennes compagnes, il reste, aux dernières Sœurs noires d'Enghien, la certitude que là-haut « le Semeur et le Moissonneur se réjouiront ensemble » (Jean IV-V, 36-38).

Pierre de LATTRE, s. j.

---

#### SOURCES.

Registre des Supérieures de la Communauté. (Commencé après 1869, avant 1875, ce modeste cahier contient quelques notes très brèves sur les origines du Couvent ; la liste des Supérieures avec la date de leur élection ; celle des Sœurs avec les dates de leur vêtue, de leur profession et de leur mort).

Etudes des notaires d'Enghien : H. Petit : actes du 4 septembre 1872, 29 juillet 1885, 17 septembre 1885 ; Auguste Choppinet : acte du 26 octobre 1896 ; Jules Carlier : 29 septembre 1899 et 2 janvier 1923.

Etat civil de la Ville d'Enghien.

## SUPÉRIEURES.

Janvier 1858 :	Sœur THÉCLA.
15 juillet 1863 :	Sœur COLETTE.
Juillet 1866 :	Sœur AUGUSTINE.
13 septembre 1869 :	Sœur URSULE.
11 septembre 1872 :	Sœur URSULE. (II)
9 septembre 1875 :	Sœur URSULE. (III)
Août 1881 :	Sœur AUGUSTINE. (II)
28 août 1884 :	Sœur URSULE. (IV)
Août 1887 :	Sœur URSULE. (V)
28 août 1890 :	Sœur THÉRÈSE.
Août 1893 :	Sœur THÉRÈSE. (II)
28 août 1896 :	Sœur JOSÉPHINE.
14 octobre 1899 :	Sœur JOSÉPHINE. (II)
14 octobre 1902 :	Sœur JEANNE.
28 août 1905 :	Sœur JEANNE. (II)
28 août 1908 :	Sœur BENOITE.
22 septembre 1911 :	Sœur FRANÇOISE. (I-II)
29 août 1917 :	Sœur JEANNE. (III)
11 août 1920 :	Sœur FRANÇOISE. (III)
27 août 1923 :	Sœur FRANÇOISE. (IV)
21 août 1926 :	Sœur MARGUERITE.
27 août 1929 :	Sœur MARGUERITE. (II)
27 août 1932 :	Sœur ANTOINETTE. (*)
27 août 1935 :	Sœur MARGUERITE. (III)
27 août 1938 :	Sœur MARGUERITE. (IV)
7 septembre 1941 :	Sœur MARGUERITE. (V)
9 septembre 1944 :	Sœur CÉLINE.
25 septembre 1947 :	Sœur CÉLINE (morte le 7 sept. 1949).
26 septembre 1949 :	Sœur MARGUERITE. (VI)
27 septembre 1950 :	Sœur MARGUERITE. (VII)
29 septembre 1953 :	Sœur MARGUERITE. (VIII)

---

(\*) Marie VAN HOORDE, fille de Lucien et de Renelde de Vleeschauer. Née à Nederbrakel le 17 décembre 1887, entrée le 2 février 1911, elle prit l'habit le 6 juin 1911 et fit profession le 2 juillet 1912. Elue, le 27 août 1932, onzième supérieure du Couvent, elle entra, son triennat fini, chez les Clarisses du Couvent de Mons.

## NÉCROLOGE

### DES SŒURS NOIRES DU COUVENT D'ENGHIEN

---

- 1863 Sœur THÉCLA (Godelive VANSANTBERGHEN) décédée subitement le 12 juillet.

Née à Bièvene, de Jean-Baptiste et de Françoise Deprêter (Etat civil d'Enghien). Venue du couvent des Sœurs noires de Termonde, avec Sœur Colette, elle fut en janvier 1858 nommée *supérieure* de celui d'Enghien par Mgr. Labis, évêque de Tournai. Le 12 de ce mois (juillet), à huit heures du matin, a été constaté le décès dans la maison sise Grand'Place, n° 26, de Godelive Vansantberghen, âgée de 68 ans.

- 1873 Sœur PAULINE (Marie-Hortense DESCHUTTER) le 3 août.

Née à Haeltert, de François Deschutter et de Thérèse Deschutter, elle avait pris l'habit le 3 juillet 1871 et fait profession le 9 septembre 1872. Elle mourut le 3 août, dans la maison sise Grand'Place, âgée de 21 ans, 8 mois, 6 jours (1).

- 1890 Sœur GABRIELLE (Euphémie-Hubertine BOURLEAU) le 4 janvier (2).

Née à Hoves, de Jean-Philippe et de Delphine-Hubertine Brison, elle mourut dans la maison sise rue de la Fontaine, âgée de 33 ans, 2 mois et un jour et dans la 7<sup>e</sup> année de sa vie religieuse.

---

(1) Etat civil d'Enghien.

(2) Etat civil — déclaration du 8 janvier à 11 heures du matin.

1890 Sœur COLETTE (Marie-Thérèse BURM) le 9 janvier.

Née à Zele, de Jean-Baptiste et de Rosalie Landuyt, entrée au couvent des Sœurs noires de Termonde, elle fut en 1858, avec Sœur Thécla, la fondatrice de celui d'Enghien. Elle y mourut le 9 janvier 1890, dans la maison de la rue de la Fontaine, âgée de 59 ans, 2 mois, 28 jours, dans la 37<sup>e</sup> année de sa vie religieuse. Elle avait été, du 15 juillet 1863 à juillet 1866, la *seconde supérieure* de ce couvent.

1899 Sœur MARIE (Marie-Caroline DE MOOR) le 14 mai.

Née à Capelle-au-Bois, de François et de Colette-Constance Lemmens, elle prit l'habit en août 1861 et fit profession en septembre 1862. Elle mourut à Enghien, rue de la Fontaine, le 14 mai à 9 heures, âgée de 69 ans, 7 mois, 7 jours.

1902 Sœur ANGÈLE (Marie LATINIS) le 17 avril.

Née à Quenast, de Damien et d'Elise Haelen, elle prit l'habit le 1<sup>er</sup> décembre 1885, fit profession le 24 décembre 1886. Elle mourut à Enghien, rue de la Fontaine, le 17 avril à 3 heures, âgée de 40 ans, 8 mois, 12 jours.

1906 Sœur URSULE (Marie-Louise QUÉQUIN) le 17 février.

Née à Wannebecq, de Charles-Louis et d'Olive Maerquebreucq, elle avait pris l'habit en mai 1863 et fait profession en juillet 1864. *Quatrième supérieure* de la communauté, cinq fois élue ou réélue : 13 septembre 1869 ; 11 septembre 1872 ; 9 septembre 1875 ; 28 août 1884 ; août 1887, elle présida en 1885 au transfert de la communauté à la rue de la Fontaine, n° 12, où elle mourut âgée de 70 ans, 7 mois, 15 jours (3), le 17 février 1906 à 9 heures.

1910 Sœur LOUISE (Jeanne-Catherine VANDERWEYDEN) le 12 février.

Née à Betecom, de Martin et de Catherine Wynandts. Prise d'habit en septembre 1862, profession en janvier 1864. Morte rue de la Fontaine, à l'âge de 73 ans, 11 mois et 1 jour, le 12 février à 10 heures.

---

(3) Etat civil d'Enghien d'après la déclaration de son neveu Désiré-Joseph Mariaule, clerc de notaire âgé de 40 ans. Le Registre de la Communauté dit cependant « dans la septante-quatrième année de son âge ».

1910 Sœur ANTOINETTE (Marie-Catherine BALLIGAND) le 16 août.

Née à Hellebecq, de Pierre-Joseph et de Marie-Catherine Vandena-beele. Elle avait pris l'habit le 6 mai 1880, fait profession le 31 mai 1881 et mourut le 16 août 1910 à 21 heures, rue de la Fontaine, âgée de 55 ans, 6 mois, 21 jours. La déclaration de la mort est faite à l'Etat civil par Omer Balligand, inspecteur général des Messageries Van Gend et Cie, âgé de 58 ans.

1912 Sœur MONIQUE (Rosalie DE PAUW) le 12 juin.

Née à Kerkxken (Flandre orientale) le 12 février 1837, de Joseph et d'Anne-Catherine Schurlinck. Elle prit l'habit en juin 1867, fit profession en juillet 1868 et mourut, rue de la Fontaine, le 12 juin 1912 à 14 heures et demie.

1916 Sœur COLETTE (Julie DE RYCK) le 16 janvier.

Née à Tourneppe le 21 septembre 1872, de Joseph et de Marie Cricquillon, elle était entrée le 19 mai 1896, avait pris l'habit le 15 octobre 1896 et fait profession le 21 août 1898. Elle mourut rue de la Fontaine, le 16 janvier à 4 heures.

1916 Sœur AUGUSTINE (Amélie NERINCKX) le 17 mars.

Née à Castres le 5 mai 1839, de Charles et de Marie-Catherine Vander Berghe, elle fut la première à prendre l'habit au Couvent d'Enghien en juillet 1859 et l'une des deux premières professes en août 1860. *Troisième supérieure* de la communauté en 1866 à l'âge de 26 ans, elle fut réélue une seconde fois en 1881. Elle mourut rue de la Fontaine, le 17 mars à 4 heures et demie.

1916 Sœur MARTHA (Marie-Pauline GILLIS) le 17 septembre.

Née à Auderghem le 16 février 1865, de Jean-Baptiste et de Marie-Jeanne de Backer, elle prit l'habit en août 1865 et fit profession en septembre 1866. Elle mourut rue de la Fontaine, le 17 septembre à 7 heures.

1923 Sœur ANNA (Marie-Thérèse ROEKENS) le 10 mars.

Née à Duysbourg le 31 août 1839, de Pierre et de Catherine Vandewaeyenberg, elle prit l'habit en juin 1867 et fit profession en juillet 1868. Elle mourut rue de la Fontaine, le 10 mars à 6 heures et demie du matin.

1927 Sœur ALPHONSE (Virginie ROBYNS) le 24 avril.

Née à Gammerages le 27 août 1836, de François et de Marie-Angeline Segers, elle prit l'habit en août 1864 et fit profession en août 1865. Elle mourut rue de la Fontaine, le 24 avril à 7 heures du soir.

1927 Sœur CLOTILDE (Marie-Thérèse HEMELBEUGHS) le 28 mai.

Née à Leeuw-Saint-Pierre le 14 janvier 1857, de Jean-Baptiste et de Marie-Catherine Bastelens, elle prit l'habit le 28 avril 1884, fit profession le 20 août 1885 et mourut le 26 mai à 9 heures du matin.

1928 Sœur THÉRÈSE (Anne-Marie LAERMANS) le 24 août.

Née à Gheel le 27 mai 1836, de Henri et de Marie-Thérèse Govaerts, elle avait pris l'habit en août 1860, fait profession en mai 1862 et fut la *cinquième supérieure* de la communauté. Elue le 28 août 1890, elle fut réélue en 1893. Elle mourut rue de la Fontaine, le 24 août à 13 heures.

1929 Sœur JOSÉPHINE (Martine RINGOT) le 22 janvier.

Née à Kerkxken le 11 novembre 1838, de Joseph et de Barbe Deswaef. *Première postulante* du Couvent d'Enghien, elle avait pris l'habit au Couvent de Termonde. Professe à Enghien en août 1860 en même temps que Sœur Augustine, elle fut la *sixième supérieure*, élue le 28 août 1896 et réélue le 14 octobre 1899. Elle mourut rue de la Fontaine, le 22 janvier à 9 heures du matin, dans la 70<sup>e</sup> année de sa vie religieuse.

1930 Sœur FRANÇOISE (Léontine SANCK) le 3 novembre.

Née à Kerkxken le 23 août 1867, de Désiré et d'Alexandrine De Pelsmacker, entrée le 18 août 1891, elle prit l'habit le 17 mars 1892 et fit profession le 25 mai 1893. Le 22 septembre 1911, elle était élue *neuvième supérieure* de la communauté (1911-1917), puis réélue les 11 août 1920 et 27 août 1923. Elle présida à cette date à l'érection du « Couvent des Sœurs noires en Association sans but lucratif ». Elle mourut à Enghien le 3 novembre à 3 heures, rue du Doyen, n° 5, où les Sœurs noires desservaient la clinique Langhendries.

1931 Sœur AUGUSTINE (Zoé-Marie-Sophie WELLEMAN) le 11 août.

Née à Kerkxken le 28 avril 1899, de Joseph et de Marie-Hermine Brackeleer, elle entra le 8 septembre 1920, prit l'habit le 30 mars 1921 et fit profession le 19 avril 1922. Elle mourut rue de la Fontaine, le 11 août à 18 heures.

1931 Sœur PHILOMÈNE (Jeanne GOUFFEAU) le 15 septembre.

Née à Bruxelles le 14 juillet 1851, de Pierre et de Marie-Hubertine Vanherewegen, elle prit l'habit le 19 février 1873 et fit profession le 26 mai 1874. Les quinze dernières années de sa vie se passèrent à Morlanwelz où les Sœurs noires d'Enghien desservaient la fondation Valère Mabille. Elle y mourut le 15 septembre 1931.

1932 Sœur BERCHMANS (Barbara VAN HESSEN) le 23 janvier.

Née à Alseberg le 18 juin 1869, de Sébastien et d'Anna-Maria Borremans ; entrée le 3 décembre 1895, elle prit l'habit le 16 avril 1896 et fit profession le 24 août 1897. Elle mourut rue de la Fontaine, le 23 janvier.

1936 Sœur PAULINE (Christine STEVENS) le 16 février.

Née à Hérinnes (Brabant) le 1<sup>er</sup> février 1852, de François et d'Henriette Brijnaert, elle prit l'habit le 26 mai 1874 et fit profession l'année suivante. Elle mourut rue de la Fontaine, le 16 février à 5 heures du matin.

1936 Sœur CLARA (Marie-Joséphine DUBOIS) le 3 mars.

Née à Isières le 14 décembre 1867, de Martin et de Céline Maujour, elle entra le 3 août 1901, prit l'habit le 11 novembre suivant et fit profession le 15 avril 1903. Longtemps elle desservit avec Sœur Philomène à Morlanwelz la fondation Valère Mabille. Elle mourut à Enghien le 3 mars.

1936 Sœur JEANNE (Emma-Marie-Félicie TOLLEN) le 7 septembre.

Née à Tubize le 18 novembre 1862, de Guillaume-Louis et d'Eugénie Vanasbrouck. Elle reçut l'habit le 28 avril 1884, fit profession le 20 août 1885 et fut trois fois élue supérieure — *la septième* — le 14 octobre 1902, 28 août 1905 et 29 août 1917. C'est sous son supériorat que furent construites la chapelle et la maison qui prolonge sur la rue de la Fontaine l'Hôtel Bruneau. Elle mourut la veille de la Nativité de la Sainte Vierge (8 septembre).

1940 Sœur LUTGARDE (Anne-Marie-Antoinette UYTERHOEVEN) le 1<sup>er</sup> mars.

Née à Malines le 11 janvier 1869, de Louis et de Marie-Victoire Thys, elle entra le 24 août 1896, reçut l'habit le 18 décembre suivant, fit profession le 21 août 1898 et mourut rue de la Fontaine, le 1<sup>er</sup> mars 1940.

1943 Sœur BENOÎTE (Rosalie-Mélanie COPPIN) le 28 novembre.

Née à Silly le 18 janvier 1857, d'Alexis et de Véronique Daumerie, elle prit l'habit à l'âge de 18 ans le 30 mars 1875 et fit profession le 20 août 1877. Elle fut élue *huitième supérieure* du couvent le 28 août 1908. Elle mourut le 28 novembre 1943.

1945 Sœur THÉCLA (Marie-Thérèse IVENS) le 10 janvier.

Née à Buggenhout le 14 septembre 1856, de Franz et de Colette De Wolf, elle prit l'habit en mai 1882 et fit profession le 29 août 1883. Elle mourut le 10 janvier 1945.

1945 Sœur MADELEINE (Marie-Barbe VAN OBBERGEN) le 28 avril.

Née à Dworp le 11 avril 1869, de Pierre-Joseph et de Jeanne-Marie Denayer. Entrée le 27 mars 1899, elle prit l'habit le 23 août suivant et fit profession en fin d'année 1900. Elle mourut rue de la Fontaine.

1946 Sœur MONIQUE (Marie-Louise DE PAUW) le 27 juin.

Née à Kerkxken le 19 mars 1900, de Joseph et de Rosalie Guns, entrée le 29 décembre 1924, elle reçut l'habit le 16 juillet 1925 et fit profession le 22 juillet 1926. Elle mourut rue de la Fontaine, le 27 juin 1946.

1947 Sœur ELISABETH (Clémence PIGEOLET) le 2 juin.

Née à Clabecq le 22 novembre 1863, de Zénon-Joseph et de Jeanne Catherine Defraîne. Elle prit l'habit le 10 juillet 1890, fit profession le 24 février 1892 et mourut le 2 juin 1947.

1949 Sœur CÉLINE (Alice GUNS) le 7 septembre.

Née à Kerkxken le 26 mars 1894, de Léandre et de Delphine Van Geyt, elle entra le 24 mars 1913, reçut l'habit le 14 août suivant et fit profession le 5 novembre 1914 à l'âge de 20 ans. *Douzième supérieure*, élue le 9 septembre 1944 et réélue le 25 septembre 1947, elle mourut le 7 septembre à l'Institut chirurgical Docteur Ch. Cornelis.

**AU CENTIÈME ANNIVERSAIRE  
DE LA FONDATION DE LA MAISON D'ENGHIEN**

**LA COMMUNAUTÉ COMPREND LES CINQ RELIGIEUSES**

**DONT LES NOMS SUIVENT :**

Sœur MARIE (Joanna DEBELDER)

née à Dworp le 15 janvier 1876, elle entra le 2 février 1900, prit l'habit le... et fit profession le...

Sœur MARGUERITE (Apolonia DEBELDER)

née à Dworp le 27 juin 1882, elle entra le 4 mai 1902, prit l'habit le 7 septembre 1902 et fit profession le 20 juin 1904. Supérieure encore en exercice en 1956.

Sœur VÉRONIQUE (Charlotte-Marie-Joséphine VERPLANCKE)

née à Laeken le 28 avril 1876, elle entra le 22 septembre 1907, prit l'habit le 8 janvier 1908 et fit profession le 16 août 1909.

Sœur AUGUSTINE (Céline-Ludovica LANER)

née à Oetinghen le 17 juillet 1915, elle entra le 2 février 1936, prit l'habit le 27 août 1936 et fit profession le 30 août 1937.

Sœur JOSÉPHINE (Jeanne MEREMANS)

née à Biévène le 16 février 1918, elle entra le 27 mars 1937, prit l'habit le 29 septembre 1937 et fit profession le 17 octobre 1938.

*« Que tout se fasse chez vous dans la charité »*

St Paul, 1<sup>o</sup> Ep. aux Corinthiens,  
ch. 16, v. 14.

